

Riddes, le 19 décembre 2014

A la rédaction du bulletin
Officiel
Rue de l'Industrie 13
1950 Sion

BO N° 51 du 19 décembre 2014

COMMUNE DE RIDDES

Horaires et directives été 2015 pour les chantiers situés à La Tzoumaz

L'administration communale de Riddes porte à la connaissance du public les horaires et directives suivants pour les chantiers situés à La Tzoumaz durant la saison d'été 2015

- Tous les chantiers seront **totale**ment fermés du **vendredi 24 juillet 2015 à 18h00 au lundi 17 août 2015 à 7h00**.
- Tous les travaux de terrassement, transport de terre, démolition et forage, seront interdits déjà à partir du **vendredi 17 juillet 2015 à 18h00 au lundi 17 août 2015 à 7h00**.
- Il en va de même pour les vols d'hélicoptères pour le transport de matériel ne comportant pas de situation d'urgence ; ils seront également interdits du **vendredi 17 juillet 2015 à 18h00 au lundi 17 août 2015 à 7h00**.
- Les horaires de travail (pour les travaux autorisés) entre le **lundi 13 juillet 2015 et le vendredi 24 juillet 2015** sont les suivants : **8h00 à 12h00 et 13h00 à 18h00**.

Aucun travail n'est autorisé les **samedis** pour la période allant du **vendredi 10 juillet 2015 à 18h00 au lundi 17 août 2015 à 7h00**.

Pour les périodes en dehors des points cités ci-dessus, le règlement de police est en vigueur.

Une autorisation spéciale devra être demandée par écrit à l'Administration communale, Rte du Village 2, 1908 Riddes, pour pouvoir exécuter des travaux, **lors de cas exceptionnels**, en dérogation à la présente directive.

La Police intercommunale des 2 Rives (PIDR) ou toute personne compétente sera chargée des contrôles et le cas échéant, pourra dénoncer les entreprises qui ne respectent pas la présente directive. Des amendes de 1'000 à 10'000 CHF (selon l'art. 74 du Règlement communal de Police) seront prononcées par le Tribunal de police à l'encontre de ces entreprises.

Les oppositions éventuelles dûment motivées à l'encontre de ces directives sont à adresser par lettre recommandée dans les 30 jours dès la présente publication auprès de l'Administration communale, Rte du Village 2, 1908 Riddes.

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du 12 décembre 2014

L'administration communale

Administration communale

administration@riddes.ch – Tél : 027 305 20 23 – Fax : 027 305 20 34
Rue du Village 2 – Case postale – CH-1908 Riddes

